

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 septembre 2018

CP2018_09_6
id. 4145

L'an deux mille dix huit, le vingt cinq septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**TARN ET GARONNE HABITAT
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION EN VEFA
DE 8 LOGEMENTS COLLECTIFS PLS POUR RÉSIDENTS
SÉNIORS ROUTE DE MONTBARTIER
COMMUNE DE MONTECH**

Monsieur le Président soumet à l'examen de la commission permanente, une demande de garantie d'emprunt présentée par Mme la Présidente de Tarn et Garonne

Habitat. Elle concerne l'opération d'acquisition en VEFA de logements collectifs PLS pour résidents seniors, situés route de Montbartier à Montech.

Le plan de financement prévisionnel en date de février 2017 d'un montant global de 614 242 €, fait apparaître le détail suivant :

* Prêt CDC PLS sur 40 ans	191 313,00 €
* Prêt CDC PLS sur 50 ans	116 752,00 €
* Subvention CD 82	30 480,00 €
* Prêt CARSAT	245 697,00 €
* Fonds propres	30 000,00 €
Total	614 242,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt d'un montant de 308 065 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont définies dans le contrat n° 73668.

La garantie sollicitée du Département porte, en application de la délibération du Conseil départemental en date du 5 avril 2017, sur une somme de 215 645,50 €, soit 70 % d'un montant global de 308 065 €, la commune de Montech se portant garante à hauteur de 30 % de la totalité du prêt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 30 juin 2018.

Le Département exercera auprès de Tarn et Garonne Habitat un droit de réservation portant sur un logement, dans le cadre du dispositif en vigueur.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 5 avril 2017 relative au budget primitif,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 8 logements collectifs PLS pour résidents seniors, situés route de Montbartier à Montech, la garantie du Département à hauteur de 215 645,50 €, soit 70 % de l'emprunt souscrit ;
- Précise que la commune de Montech se porte garant à hauteur de 30 % de la totalité du prêt souscrit comme l'indique sa délibération en date du 30 juin 2018 ;
- Précise également que le Département exercera auprès de Tarn et Garonne Habitat un droit de réservation portant sur un logement, dans le cadre du dispositif en vigueur ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC